

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents** : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint**s au Maire : Bochaton Maryse, Cheneval Jean-Pierre, Goj Corinne, Goj Francis, Labaye Josette, Secco Laëtitia, Valentin Pierre

**Conseillers municipaux** : Camus Isabelle, Charbonnier Virginie, Cheminal Joëlle, Devesa Marie, Laoufi Nadia, Macherat Martial, Moenne Monique, Pagnod Pascale, Pellet Sébastien, Staropoli Michel

**Absents représentés** : Pouvoir de Cenci Antoine à Bochaton Maryse ; Gernais Benjamin à Moenne Monique ; de Milesi Gérard à Goj Corinne ; de Pillet Isabelle à Goj Francis ; de Vigny Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

**Absents** : Gavard-Perret Alexandre, Laverrière Magali, Vaur Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Nadia Laoufi est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

*Délibération n° D2024\_060 – FINANCES*

**Participation financière à l'achat des forfaits de ski pour le Massif des Brasses**

La Commune participe financièrement à la pratique du ski alpin

- o pour les enfants domiciliés à Viuz-en-Sallaz et scolarisés en écoles maternelle, primaire et au collège, quel que soit le lieu de scolarisation
- o pour les enfants dont les parents sont assujettis à la cotisation économique territoriale du fait de leur profession (commerçant, artisan ou profession libérale), scolarisés en écoles maternelle et primaire à Viuz-en-Sallaz, ou au collège

Pour l'année scolaire écoulée 2023-2024, la participation de la commune à l'acquisition du forfait saison s'élevait à 30 €.

Pour la saison 2024-2025, les tarifs du Massif des Brasses ont évolué de la manière suivante :

	Prévente		Tarif normal	
	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025
Adultes	199,99 à 285 €	215 à 285 €	368 €	390 €
Etudiants / Seniors	190 €	199 €	282 €	299 €
Enfants	120 €	125 €	182 €	195 €
- de 5 ans	40 €	40 €	40 €	50 €

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **FIXE à 35 € le montant de la participation communale à l'achat des forfaits scolaires des Brasses, en ski alpin, pour la saison 2024-2025 ;**
- **L'aide est apportée pour la pratique du ski alpin :**
  - o pour les enfants domiciliés à Viuz-en-Sallaz et scolarisés en écoles maternelle, primaire et au collège, quel que soit le lieu de scolarisation
  - o pour les enfants dont les parents sont assujettis à la cotisation économique territoriale du fait de leur profession (commerçant, artisan ou profession libérale), scolarisés en écoles maternelle et primaire à Viuz-en-Sallaz, ou au collège

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal Pochat-Baron



La secrétaire de séance  
Nadia Laoufi



Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 09/08/24  
Publication en ligne le 09/08/24  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale Chapis

